

*L'énergie*

**M. Lalonde:** J'accepterai volontiers de répondre à une question après mon discours, monsieur l'Orateur.

Je demande à la Chambre et à la population canadienne si, à leur avis, il est juste que le gouvernement fédéral, qui doit assumer, à lui seul les frais des mesures adoptées pour encourager l'industrie à se développer dans les domaines du pétrole et du gaz . . .

**Une voix:** Comme les programmes du MEER au Québec.

**M. Lalonde:** . . . qui doit payer des versements plus élevés de péréquation, qui assume le fardeau de la caisse de dédommagement du pétrole, qui a la responsabilité d'assumer l'infrastructure nationale dans le domaine de l'énergie, s'il est juste, dis-je, que le gouvernement fédéral touche seulement 10 p. 100 de ce que les consommateurs canadiens paient pour leur pétrole et leur gaz. Nous prétendons que ce ne l'est pas.

Voyons ce qui se fait ailleurs, notamment, aux États-Unis et en Australie. Je demande aux députés de l'opposition de regarder ce qui se fait dans n'importe quel autre État fédéral au monde. Ils verront que les gouvernements nationaux disposent d'une bien plus large part de ces recettes que celui du Canada pour assumer ces responsabilités.

**Une voix:** Mais vous ne savez pas quoi en faire.

**M. Lalonde:** Enfin, monsieur l'Orateur, non seulement cette politique sera-t-elle juste et assurera-t-elle la sécurité de l'approvisionnement, mais elle donnera en outre aux Canadiens la chance de devenir propriétaires, du moins en partie, de l'industrie pétrolière et gazière canadienne.

Pour nous, 1980 sera non seulement l'année où nous rapatrierons notre constitution, mais ce sera aussi l'année où nous commencerons à rapatrier de façon ordonnée et déterminée notre industrie du pétrole et du gaz.

**Des voix:** Bravo!

**M. Shields:** Monsieur l'Orateur, le ministre voudrait nous faire croire que lorsqu'il s'est rendu en Alberta pour s'y entretenir avec les représentants des sociétés pétrolières et ceux du gouvernement de l'Alberta au sujet des sables bitumineux, il a d'abord offert \$32 le baril aux sociétés pétrolières . . .

**Une voix:** Votre question!

**M. Shields:** J'y viens. Avez-vous peur d'écouter?

**Une voix:** Nous voulons une question, non un discours.

**M. Shields:** Votre ministre veut écouter.

**M. l'Orateur adjoint:** A l'ordre. Les remarques doivent être adressées à la présidence. Le député d'Athabasca (M. Shields) a la parole pour poser une question.

**M. Shields:** Le ministre voudrait nous faire croire que le gouvernement n'est pas responsable du retard apporté à la réalisation du projet de mise en valeur des sables bitumineux, mais les sociétés qui désirent le réaliser lui ont dit très clairement qu'elles veulent les prix mondiaux. Elles disent: «Nous vous revaudrons cela. Tout ce que nous demandons en retour de notre investissement, c'est 20 p. 100. Vous pourrez imposer

tous nos bénéficiaires». C'est ce qui se fait aux États-Unis. Est-ce que le ministre ne trouverait pas cela plus pratique?

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, je suis gré au député de son intérêt pour cette question. Je me réjouis de pouvoir lui répondre que l'offre de \$38 plus une indexation de vie chère est exactement l'offre que les promoteurs du projet de Cold Lake m'ont faite et qu'ils ont faite également au gouvernement de l'Alberta. Exactement.

**M. l'Orateur adjoint:** Le temps de parole du ministre est expiré. Je donne la parole au député d'Edmonton-Est (M. Yurko).

**M. Yurko:** Monsieur l'Orateur, je désirais poser au ministre une question pour obtenir des précisions sur les chiffres qu'il a cités, mais si son temps est expiré, je devrai m'y prendre autrement.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député peut poser sa question si la Chambre y consent à l'unanimité. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**M. Yurko:** Le ministre a dit que le partage des recettes pétrolières du Texas était le suivant: 17 p. 100 à l'État, 48 p. 100 au secteur privé et 35 p. 100, je crois, au gouvernement fédéral. Peut-il dire à la Chambre ce que représentent ces pourcentages? S'agit-il du pétrole brut au cours mondial ou du prix de l'essence à la pompe? Le ministre pourrait peut-être éclaircir ce point.

**M. Lalonde:** Monsieur l'Orateur, les chiffres utilisés pour cette comparaison entre le Canada et le Texas sont calculés à partir des mêmes bases. Nous n'avons pas utilisé deux méthodes différentes, ce qui eût été très injuste, évidemment. Aux fins de cette comparaison, nous avons appliqué exactement la même méthodologie pour les deux pays, et les pourcentages obtenus sont ceux que je viens de citer.

**M. l'Orateur adjoint:** Le député de La Salle—Joliette!

[Français]

**L'hon. Roch La Salle (Joliette):** Vous avez presque raison, monsieur le président, on pourrait peut-être appeler cela la circonscription à La Salle, c'est cela!

Monsieur le président, je voudrais faire quelques commentaires sur un sujet très sérieux, il n'y a aucun doute là-dessus, et j'essaierai le plus modestement possible, peut-être, comparativement à d'autres députés, avec de modestes connaissances en matière énergétique. Je pense que je devrais tout de suite rappeler au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Lalonde) que l'absence du critique officiel est due à ce qu'il est à Paris actuellement dans le cadre de l'Association des parlementaires de langue française. Et je m'en réjouis. L'orateur qui a d'abord ouvert le débat avait déjà un engagement à Toronto ce soir, et le ministre doit savoir qu'il se passe à Toronto des choses importantes aujourd'hui.